



Ci-dessus, un bulldozer arborant le drapeau du KKL-JNF dans le village d'al-Araqib, dans le Néguev. Photo: Centre d'informations alternatives (AIC) — Ci-dessous, les décombres d'al-Araqib, un «village non reconnu» selon Israël. Photo: Svenja Kleinschmidt



À l'honorable Diane Lebouthillier

Je fais appel à vous, Madame la ministre du Revenu national, pour que vous révoquiez le statut d'organisme de charité du Jewish National Fund (JNF) of Canada (Fonds national juif du Canada). Les activités et les politiques du JNF enfreignent les lois canadiennes et internationales.

Le JNF a été créé en 1901 dans le but d'acquérir des terres palestiniennes pour l'établissement de colons juifs et à l'usage exclusif de ceux-ci. Ce mandat du JNF constitue le socle des restrictions discriminatoires actuelles et historiques, fondées sur la race, qui violent les droits humains de la population palestinienne autochtone.

En 1951, la Cour suprême du Canada a statué qu'il était illégal de restreindre la propriété de la terre à une groupe ethnique en particulier. De l'avis du procureur général d'Israël, du Département d'État des États-Unis, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, entre autres, les pratiques du JNF constituent de la discrimination institutionnelle. Le JNF jouit du statut d'organisme de charité au Canada même si ses règlements limitent strictement aux Juifs la location ou la vente de ses terres.

Le fait d'accorder le statut d'organisme de charité au JNF est un affront tant aux droits de l'homme universels qu'aux lois nationales et internationales.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments respectueux,

Nom

Signature

Ville

Province

Code Postal

Se Poste
Sans
Timbre

L'honorable Diane Lebouthillier,
C.P., C.R.,
Députée Ministre du Revenu National
Chambre des Communes
Ottawa, Ontario
K1A 0A6



Renseignements
www.jiv.ca



Arrêter le FNJ, Canada
stopthejnf.org